



Chères Geneytousaises, Chers Geneytousois,

C'est avec un grand plaisir que l'équipe municipale et moi-même vous retrouvons par l'intermédiaire de ce bulletin municipal annuel. Il nous permet de vous retracer les actions menées l'année précédente tant au niveau communal qu'à l'échelle intercommunale et de pouvoir vous présenter les projets en cours.

Comme tous les ans, je ferai d'abord un point sur l'évolution de la population : au 1^{er} janvier 2017, la commune compte 890 habitants, la progression reste constante et nous ne pouvons que nous en réjouir. Le dernier recensement de 2016 qui donnera les chiffres en 2018 voit d'ailleurs une nouvelle augmentation des Geneytousois.

L'année 2016 a vu l'aboutissement de plusieurs projets et a permis d'avancer sur d'autres qui, nous l'espérons, seront clôturés en 2017 comme l'important dossier du Plan Local d'Urbanisme. Nous pensons pouvoir porter à votre connaissance prochainement à l'occasion de l'enquête publique ce travail de longue haleine. A travers ces pages, nous allons donc revenir sur les travaux avec, entre autres, le chantier de la station de traitement des eaux usées des Allois, la sécurisation de la voirie ou la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Ce document va également vous permettre de découvrir quelques projets pour les mois à venir comme l'aménagement du parking aux abords de l'école ou la construction de toilettes publiques dans le bourg.

Concernant l'intercommunalité, vous pourrez également apprécier les réalisations de la Communauté de Communes de Noblat à l'image de la Maison de la Petite Enfance ainsi que les nombreux services mis à disposition de la population.

Côté développement durable, la commune a choisi de franchir un cap pour la préservation de la biodiversité en co-signant la charte « Zéro pesticide » avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, Limousin Nature Environnement et la FREDON Limousin. Cette démarche écologique a pour objectif de diminuer et, à terme, de stopper l'utilisation des pesticides. Cela demande une autre approche pour l'entretien de nos espaces publics, mais cette démarche est incontournable pour notre bien-être et celui de nos enfants ; un véritable enjeu pour l'avenir.

Comme vous pouvez le voir, les projets ne manquent pas et les idées germent pour les années à venir. Tout en essayant de préserver les services à la population de plus en plus nombreux, nous souhaitons pouvoir effectuer ces réalisations mais, ceci avec méthode et discipline car, comme vous pouvez vous en douter, les budgets doivent toujours être maîtrisés et, ceci, en espérant que nos partenaires (état, collectivités, parlementaires ...) pourront toujours nous accompagner à la même hauteur en ce qui concerne les aides à l'investissement.

Bonne lecture.

Alain FAUCHER

Budget et compte administratif généraux 2016

FONCTIONNEMENT

Dépenses

CHAPITRES	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
Charges à caractère général	193474,00	148584,89
Charges de personnel	312200,00	301470,35
Autres charges de gestion courante	46515,00	45423,06
Atténuation de produits	59743,41	59743,41
Charges financières	15000,00	14959,71
Charges exceptionnelles	100,00	50,20
Op d'ordre de transf entre sections	2720,00	2717,20
Virement section d'investissement	26606,00	
Dépenses imprévues	43272,33	
TOTAL	699630,74	572948,82

Recettes

CHAPITRES	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
Excédent de fonctionnement reporté	106681,74	106681,74
Vente de produits prestations de services	61143,00	59687,09
Impôts et taxes	312120,00	312829,79
Dotations, subventions	172886,00	175041,56
Autres produits de gestion courante	8100,00	7386,72
Atténuation de charges	36300,00	37763,56
Produits exceptionnels	2400,00	6778,19
Transferts entre sections	0,00	
TOTAL	699630,74	706168,65

Commentaires :

Les charges à caractère général comprennent : alimentation, combustible, carburant, fournitures de voirie, fournitures scolaires, entretien des voies, réseaux, bâtiments, matériel roulant, frais d'affranchissement et de télécommunications, les primes d'assurance etc...

Les charges de personnel concernent la rémunération du personnel et les remplacements en raison de congé maladie avec compensation partielle en recettes.

Les charges de gestion courante comprennent : les indemnités, les participations aux syndicats intercommunaux, les subventions, les frais d'organisation du temps périscolaire...

Les charges financières concernent le remboursement des intérêts des emprunts.

Les atténuations de charges représentent la participation versée à la communauté de communes et notamment la contribution au service d'incendie et de secours.

Budget et compte administratif généraux 2016

INVESTISSEMENT

Dépenses

CHAPITRES	COMPTE ADMINSTRATIF	Restes à réaliser
Remboursement d'emprunt	23804,39	
Travaux (bâtiment, matériel, voirie...)	47410,22	9222,96
Document urbanisme	1800,00	5138,40
Déficit d'investissement reporté	12989,47	
TOTAL	86004,08	14361,36

Recettes

CHAPITRES	COMPTE ADMINISTRATIF	Restes à réaliser
Subventions d'investissement	9197,11	2505,68
Dotations - FCTVA	40124,94	
Emprunts	26600,00	0,00
Op d'ordre transfert entre sections	2717,20	
Excédent reporté	0,00	
TOTAL	78639,25	2505,68

Commentaires :

Les travaux, études et achats effectués en 2016 ont concerné :

- *Elaboration d'un plan local d'urbanisme*
- *Achat de matériel de désherbage respectant la charte « zéro pesticide »*
- *Remplacement d'une partie du matériel volé en juillet 2016*
- *L'accessibilité des bâtiments communaux (salle des fêtes, église, parkings du bourg et de la mairie)*
- *Réfection du mur de l'escalier de la mairie*
- *Aménagements de sécurité au village des Allois*
- *Travaux sur la voirie non transférée à la Communauté de Communes de Noblat*

TAXES

TAXES COMMUNALES DE L'ANNEE 2016 :

Le 06 Avril 2016, le Conseil Municipal vote les taux des 3 taxes communales d'imposition pour l'année 2016

- Taxe d'habitation : 13,04 % (*moyenne départementale : 24,59 %*)
- Taxe foncière (bâti) : 15,14 % (*moyenne départementale : 19,01 %*)
- Taxe foncière (non bâti) : 62,35 % (*moyenne départementale : 71,53 %*)

SUBVENTIONS

Le 06 avril 2016, le Conseil Municipal a voté les subventions 2016 suivantes :

1- Associations communales :

- | | |
|---|---------|
| - A.C.C.A. | 200 € |
| - Comité des fêtes (et ses sections)
(dont une subvention supplémentaire de 1200,00 € pour l'animation
du marché aux fraises) | 5 200 € |
| - La Tirelire (Amicale des parents d'élèves) | 160 € |

2- Associations d'intérêt social :

- | | |
|--|-------|
| - Comité départemental de lutte contre le cancer | 60 € |
| - FNATH | 50 € |
| - Comité de jumelage Noblat Aigues Vives | 435 € |

3- Associations hors commune :

- | | |
|---|-------|
| - C.C.J.A. | 50 € |
| - Amicale des pêcheurs de St Léonard | 50 € |
| - Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Léonard | 50 € |
| - Comice Agricole de St Léonard | 80 € |
| - Comité d'organisation des journées promotionnelles
de la viande bovine limousine | 120 € |
| - Foyer socio-éducatif du Lycée-Collège de St Léonard | 100 € |
| - Association sportive du Lycée-Collège de St Léonard | 100 € |
| - Foyer rural | 860 € |
| - Jeunes sapeurs-pompiers | 150 € |
| - Tour du Limousin | 150 € |

STATION DES ALLOIS

C'est en présence de Monsieur le Député, Alain RODET, de Monsieur le Président du Conseil Départemental, Jean-Claude LEBLOIS, de Madame la Conseillère Départementale, Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et des conseillers municipaux que mercredi 07 septembre 2016, la nouvelle station de traitement des eaux usées des Allois a été inaugurée.

Après des mois d'études, le cabinet VRD'EAU a proposé à la commune le remplacement de l'ancienne station de traitement par un nouvel ouvrage de type filtre planté de roseaux.



Après la visite guidée du site, Alain FAUCHER, Maire, a souligné l'importance d'un tel investissement car construire une telle station de traitement révèle la vitalité et le développement de La Geneytouse mais conforte également la municipalité dans sa volonté de préserver l'environnement.

Les travaux, débutés en 2015, représentent un coût global de 326 380€. La commune a pu compter sur le subventionnement (à hauteur de 73%) de ses partenaires : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Le reste de la dépense étant financé par un emprunt auprès du Crédit Agricole.

La commune de La Geneytouse compte désormais 3 stations de ce type, cette dernière construite après celles du bourg et du village du Châtain.



FUTUR PARKING

Aménagement d'un parking aux abords de l'école et de la salle polyvalente

Le conseil municipal a décidé d'aménager et de sécuriser le stationnement aux abords de l'école maternelle, du cours de tennis et de la salle polyvalente, le long de la RD 19A.

Une installation qui concerne à la fois la sécurité piétonne et routière, mais aussi l'accès aux bâtiments, sans oublier le développement du stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

VOIRIE

Le programme de l'élagage 2016 a vu la fin des travaux sur la route des Pommiers, la route du Stade, ainsi que sur la route du Theil.

Nous vous rappelons que le 1^{er} élagage reste à la charge de la collectivité, mais qu'à partir du 2^{ème} ces travaux seront à la charge du propriétaire concerné, comme prévu par le code de la voirie routière.



Lors des coups de vent de cet hiver, quelques arbres sont tombés sur la chaussée. Nous remercions tous ceux qui ont participé au déblaiement et nettoyage rapide des routes.



Par la suite, les travaux de dérasement des accotements, le curage des fossés, l'entretien de la voirie en point-à-temps, reprofilage et revêtement, s'échelonneront au cours de l'année 2017.

Des travaux de sécurisation ont vu le jour aux Allois avec la réfection du marquage au sol au carrefour principal, la pose d'un radar pédagogique, en alternance tous les mois dans les directions d'Eyejeux et de St Léonard et la matérialisation au sol de la zone 50.

Il est à noter que la pause des panneaux de police se poursuit jusqu'en 2018.



AMENAGEMENT D'UN ECO-POINT AU LOTISSEMENT DE LA CROIX FERREE



Le SYDED ayant approuvé ce projet d'implantation, il revient à la commune de faire procéder à un aménagement provisoire du site permettant la mise en place d'un éco point pour un test de 6 mois. Si, à l'issue de cette période, la fréquentation est satisfaisante, il sera alors installé définitivement.

Comment trier en apport volontaire ?

Les éco-points de regroupement accueillent nos déchets recyclables, ils sont disposés à proximité des zones de vie ou de passage.

3 grandes familles de matières se recyclent, et sont regroupées sous 3 couleurs différentes :



conteneur jaune Les emballages ménagers

bouteilles et flacons plastiques (n'ayant pas contenu de produits dangereux), emballages métalliques (boîtes de conserves, canettes, barquettes aluminium, boîtes de fer), emballages cartonnés (baril de lessive, carton) et briques alimentaires.

conteneur vert Le verre alimentaire

bouteilles, flacons, pots en verre, sans les capsules et les bouchons.

conteneur bleu Tous les papiers

Enveloppes, papiers, journaux, magazines, publicités, prospectus, catalogues, annuaires, courriers, lettres, livres et cahiers.

ACCESSIBILITE



Les bâtiments et lieux publics ont vu continuer des travaux d'amélioration de l'accessibilité notamment à l'église avec l'implantation de marches supplémentaires diminuant les hauteurs existantes et la pose de mains courantes de part et d'autre de l'entrée. Bien sûr une dérogation a été nécessaire car, de toute façon, la création d'une rampe était impossible au vu de la configuration du lieu. Côté salle polyvalente, la rampe d'accès a été équipée d'un chasse-roue.

Toujours concernant l'accessibilité, les parkings de la mairie, de la salle des fêtes et du commerce du bourg ont été aménagés, avec des réfections de revêtement, la matérialisation de places pour les personnes à mobilité réduite et l'installation d'une sonnette d'appel pour l'entrée à la mairie.



Réfection d'un arrêt de bus route de Cruzillas et Impasse de Château Trompette suite à des travaux d'assainissement.



Aménagement de sécurité dans le village de Taubrégeas.



Née le 04 juin 2004, la Communauté de Communes de Noblat, compte douze années d'exercice. A sa création, elle se composait des neuf communes suivantes : Champrétery, Le Châtenet en Dognon, Eybouleuf, La Geneytouse, Royères, Saint-Denis des Murs, Saint-Léonard de Noblat, Saint-Martin Terressus et Sauviat sur Vige. La commune de Saint-Paul y adhéra à son tour le 1er janvier 2011. Deux ans plus tard, le 1er janvier 2013, les communes de Moissannes et de Saint-Bonnet Briance la rejoignirent. Aujourd'hui, elle est composée de douze communes, compte 12 398 habitants et couvre 35 446 hectares.

Guidée par l'intérêt communautaire, elle fut créée pour accomplir à plusieurs ce qu'une commune seule ne peut pas faire. Connue et réputée largement au-delà de son périmètre administratif grâce à son équipement phare, l'Aqua'Noblat, elle gère également :

- dans le domaine économique : les zones d'activités, de Soumagne et du Theil à Saint-Léonard de Noblat et celle des Allois à La Geneytouse
- dans le domaine de l'environnement : le ramassage des ordures ménagères, les déchèteries, ainsi que le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif
- dans le domaine social : la maison de la petite enfance qui regroupe le multi-accueil (crèche), le relais assistantes maternelles (RAM), le lieu d'accueil enfants parents (LAEP) et un accueil de loisirs sans hébergements (ALSH maternel) pour les enfants ayant entre 3 et 5 ans. Elle gèrera aussi dès 2017 le RAM itinérant qui agit, en particulier, sur les communes de Saint-Paul et Saint-Bonnet Briance ;
- dans le domaine culturel : l'école de musique sur deux sites d'enseignement (Saint-Léonard de Noblat et Saint-Paul)
- l'office de tourisme de Noblat
- dans le domaine sportif : les parcours d'orientation et sentiers PDIPR en plus de l'Aqua'Noblat ;

Depuis 2015 et la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové), un service commun destiné à l'instruction du droit des sols (permis de construire, ...) a été créé. Pour faire face aux évolutions législatives conjuguées à des niveaux d'expertise et des coûts de plus en plus élevés, d'autres services vont être transférés ou mutualisés.

Développement de l'internet haut débit et très haut débit

L'intercommunalité a signé avec le syndicat DORSAL, une convention pour la réalisation d'une opération de montée en haut débit sur la commune de St Martin Terressus et le développement d'une plaque FTTH sur les communes de St Léonard de Noblat et de Royères.

Un réseau FTTH (de l'anglais : Fiber to the Home, ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile ») est un réseau de télécommunications physique qui permet notamment l'accès à internet à très haut débit et dans lequel la fibre optique se termine au domicile de l'abonné.



Nouveau logo



Inauguration de la Maison de la Petite Enfance

Vendredi 9 septembre, la Communauté de Communes de Noblat a inauguré la Maison de la Petite Enfance ouverte aux enfants, aux parents et aux assistantes maternelles depuis le 24 août.

Grâce à cette réalisation le Service Intercommunal de la Petite Enfance peut désormais accueillir simultanément 24 bambins de moins de 3 ans au multi accueil « les copains de Léonard ». Même capacité d'accueil pour le nouvel ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) mitoyen et dédié aux enfants de moins de 6 ans et ouvert chaque mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. Comme ces deux structures, le Relais Assistantes Maternelles « Lou p'tit de Noblat » et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents, situés au centre du bâtiment, peuvent désormais profiter d'un espace de jeux d'extérieur.



Maison de la petite enfance

Le montant global de l'opération s'élève à 1 800 000 € TTC.

Le projet a été accompagné à hauteur de plus de 60% (sur le montant HT) par les partenaires institutionnels : le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, 275 220 € ; l'Etat (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux), 269 200 € ; la Caisse d'Allocations Familiales, 245 600 € ; le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, 144 190 €.

Office de Tourisme de Noblat

2016... vers un record de fréquentation à l'Office de Tourisme de Noblat.

Plus de 13 000 visiteurs accueillis depuis le début de l'année.

Une météo clémente, une couverture médiatique large et une offre touristique adaptée, il n'en fallait pas plus pour booster la fréquentation de l'Office de Tourisme cette année.

Des événements aux symboles forts, comme les 80 ans de Raymond Poulidor, célébrés lors du passage du Tour de France le 6 juillet et lors du départ de la dernière étape du 49ème Tour du Limousin le 19 août, les Ostensions Septennales, le premier Festival de bande dessinée, l'exposition nationale de modélisme ferroviaire Quai Zéro, le festival de Cinéma Viso Vere, les Médiévales et les Journées de la Viande Bovine Limousine ont offert à Saint-Léonard de Noblat tous les bénéfices d'une belle exposition aux médias.

L'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de Noblat enregistre une très forte hausse de la fréquentation dès le mois de mars, et, répercutée jusqu'en octobre. En juillet et août, plus de 5700 visiteurs ont été accueillis, représentant 32% de prospects en plus par rapport à l'année précédente. Ces visiteurs restent majoritairement français (80%), et 5% des touristes étrangers sont Anglais, 4% Néerlandais et 2% Belges.



Ecole de Musique de Noblat

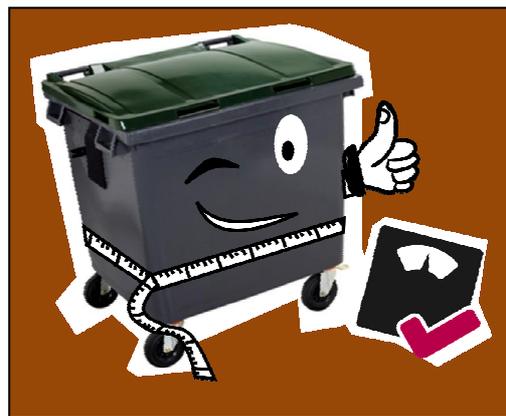
La saison a bien débuté à l'Ecole de Musique de Noblat. Les chiffres sont constants : 182 élèves sont inscrits pour cette année dont 20 viennent de La Geneytouse.

Collecte des déchets

En 2015, la collecte des ordures ménagères avait diminué de plus de 71 tonnes par rapport à 2014. En 2016, la collecte enregistre 114 tonnes d'ordures ménagères en moins par rapport à 2015 ! Soit une économie de déchets d'environ 10kg/habitant/an. Une baisse qui résulte d'un meilleur tri comme de la réduction des déchets (compost, réduction des emballages, dons...). Autant de déchets qui ne sont pas transportés à l'incinérateur. Pour rappel, l'incinération des ordures ménagères coûte 127€/tonne (hors coût de collecte et de transport).

Si chaque foyer réduit d'un kilo (exemple : une bouteille de verre, un kg de compost) chaque semaine le poids de sa poubelle, cela entraînera une économie de près de : 40 000 €.

1 kg de déchets X 6000 foyers X 52 semaines X 127 €/T = 39 624 €



La déchetterie de Saint-Léonard de Noblat a fait l'objet de travaux en 2016. Le vandalisme, les dégradations de la clôture, de la plateforme et des bennes, mais aussi les vols réguliers, ont engendré des coûts de réparation de manière chronique. La Communauté de Communes de Noblat a donc souhaité investir dans une clôture active, c'est à dire électrifiée, et reliée à une alarme de jour comme de nuit.

L'achat et l'installation de la clôture ont coûté 60 000 € TTC. Le Conseil Départemental a soutenu le projet à hauteur de 12 500 €.

Les premiers chiffres de 2016 confirment l'intérêt de cet achat puisque de juin à juillet on note une augmentation de 100% sur l'enlèvement des flux de ferraille, 116% sur l'enlèvement des flux de mobilier, 40% sur l'enlèvement des flux de DEEE (déchets équipements électriques et électroniques). Mais surtout, il n'y a plus de dégradation à l'intérieur de la déchetterie et les dégradations de la clôture sont quasi nulles.

Mise en sécurité des voies

Depuis 2013, la Communauté de Communes de Noblat gère en direct l'entretien de la voirie communautaire (voies dont la gestion a été transférée par les communes à l'intercommunalité).

Ainsi, depuis 3 ans, la Communauté de Communes de Noblat a entamé un travail de fond sur la réparation et l'amélioration des Voies d'Intérêt Communautaire pour la sécurité des usagers. Un travail projeté sur une période d'une quinzaine d'année pour la mise à niveau des 168 km.

En septembre de chaque année, le service voirie, en accord avec les élus référents, définit un programme de travaux pour l'année N+1. Ces études techniques doivent s'anticiper plusieurs mois à l'avance pour une planification et un financement maîtrisés.

En 2016, outre les travaux d'élagage, pour un total de 42 250 € TTC, réalisés par l'entreprise SA-TPA (antenne de Reilhac), la Communauté de Communes de Noblat a investi 243 000 € TTC dans des opérations de réfection. Elles ont été menées par l'entreprise SIORAT et MASSY TP. L'Interco a obtenu 80 000 € de subventions de la part du Conseil Départemental.

En parallèle de ces travaux, le service voirie (2 agents de terrain) assure toute l'année des opérations de fauchage et débroussaillage, mais également de petit entretien des voies (nids de poule, accotement, nettoyage des ponts, sentier PDIPR).

En 2017 : 246 000 € TTC de travaux de réfection seront proposés et 82 000 € de subventions sollicitées auprès du Département.



Mardi 13 décembre, les élèves des 4 classes de l'école ont assisté à un spectacle intitulé « une balle entre nous » de la compagnie « les Zigomatiks ». Les élèves de l'école de Saint-Denis-des-Murs étaient présents ainsi que les correspondants des élèves de CE1, qui viennent de l'école Victor Hugo à Limoges.



Les enfants ont pu découvrir et apprécier les talents de jongleurs des deux artistes dans ce spectacle sans parole et pourtant tellement captivant... Balles, quilles et diabolos ont virevolté dans la salle polyvalente de La Geneyouse sous les yeux émerveillés des participants.

Mercredi 14 décembre, les parents d'élèves de l'Association « La Tirelire » ont offert et servi aux enfants un goûter de Noël dans la salle polyvalente.

Lait chocolaté, pain au lait, chocolat et clémentines : les enfants se sont régalés !

Le Père Noël était au rendez-vous et les enfants ont apprécié de passer ce moment avec lui avant l'ouverture des cadeaux et la prise de photos.

Certains en ont profité pour lui glisser à l'oreille ce qu'ils avaient commandé...

Les enfants ont aussi retrouvé avec plaisir Arlette Deprat, qui avait quitté l'école en juillet dernier.



Jeudi 15 décembre a eu lieu le traditionnel repas de Noël. C'est toujours un moment de régal et de convivialité.

Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

Les NAP ont été créées lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Ces activités ont lieu le vendredi après-midi, et sont encadrées par le personnel communal, des intervenants du foyer rural et le personnel de la Communauté de Communes.

Les enfants peuvent donc pratiquer différents sports, des activités manuelles et d'autres activités telles que le théâtre.



INTERVENTION SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En mai 2016, le SYDED est intervenu à la cantine et à l'école pour sensibiliser les jeunes élèves au gaspillage alimentaire.



VISITE A L'EXPOSITION DE LA 1^{ère} GUERRE MONDIALE

L'exposition « Poussières de guerre » gratuite raconte une histoire locale de la Grande Guerre.



Composée de 30 panneaux, elle présente le Pays Monts et Barrages pendant la guerre de 14-18 : la manière dont le conflit a été vécu par ses habitants, soldats partis au front ou familles restées à l'arrière, son impact sur ce territoire rural, et les traces mémorielles qu'il en reste (monuments aux morts, plaques funéraires dans les cimetières, archives familiales...). Le tout illustré par les témoignages et documents collectés auprès des habitants du territoire depuis 2013.

MARCHE AUX FRAISES

Le week-end des 4 et 5 juin derniers avait lieu la 18^{ème} édition du marché aux fraises. Cette année c'est La Banda de Bessines qui a eu la charge de l'animation sur la journée. Etaient présents en tant qu'invités d'honneur, entre autres, Miss Haute-Vienne, Raymond Poulidor, des représentants du LFC, du CSP... qui ont été reçus dans la salle du conseil municipal pour un pot d'accueil.

Les visiteurs sont venus nombreux, en ce jour ensoleillé, pour profiter des étals de fraises et du vide-grenier.

Le dimanche matin fut donné le départ des différents parcours de randonnées depuis la place du marché.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Comme chaque année, après le discours et l'observation d'une minute de silence, une gerbe a été déposée au monument aux morts. Durant ce week-end du 11, 12 et 13 novembre avait lieu dans la salle polyvalente, une exposition sur la 1^{ère} Guerre Mondiale « Poussières de guerre » organisée par le Pays d'Art et d'Histoire du Pays Monts et Barrages.

A l'issue de la cérémonie, la municipalité a invité les personnes présentes à prendre le pot de l'amitié.

COLIS DES AINES



En cette période de fêtes de fin d'année les élus ont eu le plaisir de rendre visite aux aînés de la commune afin de leur offrir des coffrets gourmands. Ils étaient destinés aux personnes de plus de 70 ans, soit 102 colis (56 pour les femmes et 46 pour les hommes) distribués à travers la commune.

Chaque année, cette distribution permet des échanges chaleureux et conviviaux. C'est l'occasion d'apporter du réconfort, d'avoir une attention particulière et de consolider le lien social qui nous est cher.

Ces colis avaient été préparés avec soin par le point multiservices « Les Genêts ».

LES VŒUX DU MAIRE

Le 7 janvier dernier les Geneytousaises et les Geneytousois ont répondu présents lors des vœux de la municipalité.

Ils étaient entourés d'un grand nombre d'habitants et de nombreux élus des communes voisines, ainsi que des présidents des associations locales.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous, le Maire a précisé les chantiers réalisés lors de l'année 2016 et exposé ceux pour l'année en cours. La cérémonie s'est clôturée par le pot de l'amitié.



FLEURISSEMENT

Vendredi 03 février, la commune de La Geneytouse invitait les participants au concours des maisons fleuries 2016 à recevoir leur récompense. Au nom de la municipalité, le Maire, Alain FAUCHER a tenu à saluer les efforts des participants pour améliorer le cadre de vie de tous mais aussi leur mobilisation au quotidien pour embellir la commune. Cette année encore, les amoureux des fleurs, les jardiniers amateurs se sont distingués. Pour certains, ce concours constitue une continuité dans l'effort de fleurissement. Pour d'autres, c'est une première participation. Le jury, qui s'est déployé dans le bourg et les villages, n'a pas eu la tâche facile pour départager les participants. Un grand merci aux membres du jury : Luce GOURGEAUD, Claude FERRANDON et Jean-Paul DEFAYE. Merci également à Noémie GERVAIS, notre photographe.

Après une présentation de qualité de M. Olivier ROULIERE des Jardins de Plaisance sur les arbustes, Sylvie ALAMARGOT, Maire-Adjoint, procédait à la remise des récompenses du concours des maisons fleuries 2016. Cette année encore, la participation des Geneytousois a révélé un enthousiasme toujours aussi vivace dans la volonté de fleurir et d'embellir le territoire.

Palmarès 2016 :

DECOR FLORAL EN BORDURE DE VOIE PUBLIQUE :

1 MOREAU BERNARD, CANOU COLETTE

MAISON AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE

1 VAUCHER SYLVETTE, DESCHAMPS CATHERINE,
DUFOUR ANNE MARIE, FRUGIER PIERRE

PARC FLEURI

1 LATOUR THIERRY, DUFOUR ALAIN ET DOMINIQUE,
HUBEL MAGUY, NICOT CLAUDINE, SERVAUD NATHALIE,
VULVIN AIMEE ET MARCEL

FERME FLEURIE

1 LAFARGE PAULETTE avec diplôme d'honneur départemental

FENETRES OU MURS

1 LAFARGE LUCIENNE, BEINEIX ANDRE



Les heureux participants ont reçu une orchidée accompagnée d'un diplôme communal et d'une primevère.

REPAS DES AINES

Le 18 février 2017 la commune a offert à ses aînés, soixante-quinze présents, un moment de convivialité autour d'un repas préparé par le restaurant « Chez Fred » à La Croix-Ferrée. Comme chaque année, nos invités ont rempli cette journée de moments de joie et de bonne humeur. Rendez-vous est fixé l'année prochaine pour échanger, partager et s'amuser autour d'un bon repas !

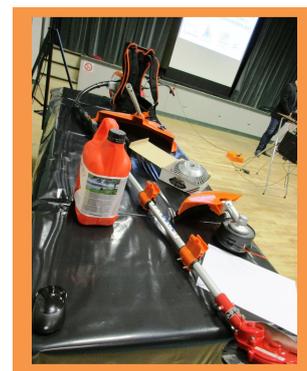


CHARTRE ZERO PESTICIDE

La cosignature de la charte « Zéro Pesticide » entre la commune de La Geneytouse (Alain FAUCHER, Maire), le Département de la Haute-Vienne (Jean-Claude LEBLOIS, Président, et Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, Conseillère Départementale), Limousin Nature Environnement (M. GALLIOT, Président), et la FREDON Limousin (M. TAURON, Directeur).

Cette charte représente l'engagement de la commune dans une démarche éco-citoyenne pour le respect de l'environnement et la préservation de la biodiversité. La mairie de La Geneytouse a souhaité commencer ce travail de longue haleine avant l'obligation, au 1^{er} janvier 2017, de ne plus utiliser de pesticides sur la voirie, les jardins et les espaces verts. La mise en place de nouvelles méthodes de travail vont permettre de diminuer voire de supprimer l'usage de produits phytosanitaires.

Ainsi, le personnel a pu suivre des formations et la commune a investi dans l'achat de matériel (désherbeur mécanique et débroussailleuse équipée d'une tête Réciprocator qui permet un désherbage sans projection) pour un montant de 5011,00 €, subventionné à 60% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 25% par le Conseil départemental de la Haute-Vienne. Le Maire a tenu à remercier ici les partenaires financiers de ce projet.



LE JUMELAGE

Le Comité de Jumelage Noblat Aigues Vives qui réunit les communes d'Eybouleuf, La Geneytouse, Royères et Saint Denis des Murs a tenu son Assemblée Générale le 17 février 2017 à Saint Denis des Murs.

Le loto organisé par le Comité, à Royères le 19 février 2017, a été très réussi. De nombreux lots ont récompensé les participants.

D'autres animations sont d'ores et déjà prévues pour 2017 : vide grenier à Eybouleuf le 16 juillet, thé dansant à Royères le 29 octobre, concours de belote à La Geneytouse le 5 novembre...

Le dossier européen dont le thème est « Devenir des euros-citoyens modèles éco-responsables » sur lequel chaque partie, italienne et française, a travaillé conjointement constitue une étape importante dans la construction de l'avenir de notre jumelage. Il s'agit de mener ensemble une réflexion et de proposer des actions simples et concrètes, intergénérationnelles, pour préserver notre environnement (réduire nos déchets, trier, recycler et être créatifs, lutter contre le gaspillage alimentaire ou de l'eau...). Ce dossier, déposé auprès des instances européennes en vue d'obtenir une subvention, connaîtra son dénouement prochainement.

Le Comité accueille le 1^{er} avril, à Royères, l'Assemblée Générale de l'ACJL (Association des Communes Jumelées du Limousin). Le Comité participera également aux manifestations organisées pour les 30 ans de l'ACJL, le 24 juin, à Limoges, aux journées de l'Europe des 12 et 13 mai au Centre Leclerc de Limoges, au Joli Mois de l'Europe organisé en mai par le Conseil Régional, au week-end de l'amitié et de la jeunesse d'Europe à Oradour sur Glane du 1^{er} au 3 septembre.

Pour nous contacter : jumelage.noblat.aigues.vives@gmail.com

Vous pouvez également consulter la page Facebook du Comité, ainsi que le site Internet de nos amis italiens

« www.gemellaggiosantagata.it »



LE PERSONNEL COMMUNAL

ADMINISTRATIF

- Secrétaire de mairie : Noëlle VERGNE
- Adjoint administratif : Delphine GLANGEAUD

RESTAURANT SCOLAIRE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS

Nicole BAUDOIN et Amélie SENAMAUD

EMPLOIS D'AVENIR

Rémi JACQUET (Voirie, espaces verts et bâtiments)
Eloïse DESFORGES (Ecole et entretien des bâtiments)

CAE (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi) :

Noëlle BAUDOIN et Françoise FONTANILLAS (Ecole et entretien des bâtiments)
Pierre-Thomas GADY (Voirie, espaces verts et bâtiments)

FIN DE CONTRATS

Fin de l'année scolaire 2016, les contrats d'accompagnement dans l'emploi au sein de l'école d'Arlette DEPRAT et de Nathalie GERME arrivaient à leur terme. Nous les remercions encore ici pour leur investissement, leur disponibilité et leur bonne humeur.

DEPART A LA RETRAITE

Vendredi 02 décembre, c'est entouré de sa famille, de ses collègues anciens et actuels, des instituteurs et des conseillers municipaux que Jean-Luc CESAIRE a quitté ses fonctions d'adjoint technique à la commune de La Geneytouse.

Le Maire a rappelé que Jean-Luc est arrivé à la Mairie de La Geneytouse le 01 octobre 1986 et a, pendant ces 31 années de service, rempli différentes et quelquefois difficiles fonctions avec compétence et dynamisme. Il a été chargé de l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et du stade, de la voirie, des espaces publics, des assainissements collectifs... Il a entretenu le matériel, conduit le bus scolaire, déneigé les voies et quelques autres tâches parfois bien originales !!!

Après un bel hommage rendu par Alain FAUCHER, Maire de La Geneytouse, Messieurs André LACORE et Jean-Claude LEBLOIS, anciens Maires de la commune, lui ont remis avec émotion la Médaille et le Diplôme du travail échelon Vermeil pour 30 années de service à la commune.

Tous les Conseillers municipaux et les agents de la commune souhaitent à Jean-Luc CESAIRE de passer une belle et douce retraite !

SERVICES TECHNIQUES

- Voirie, espaces verts et bâtiments : Daniel VILLENEUVE

ATSEM

Isabelle DUJARDIN



ASSISTANTE SOCIALE

Mme Pascale FAUCHER

Tel : 05.55.56.02.76

Se déplace à la mairie sur rendez-vous.

PERMANENCE DU CONSEILLER DEPARTEMENTAL

M. Jean-Claude LEBLOIS et Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT assurent des permanences mensuelles à la mairie de St Léonard de Noblat.

REFORME DE DELIVRANCE DES CARTES D'IDENTITE

A partir du 15 mars 2017, afin de répondre à des impératifs de sécurisation des titres, **seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes digitales pourront instruire les demandes de cartes nationales d'identité**. La Haute-Vienne compte 20 dispositifs de recueil répartis sur 14 communes (voir liste ci-dessous). Les usagers pourront faire leur demande dans n'importe laquelle de ces communes. Les autres communes, si elles le souhaitent pourront se charger de faciliter l'accès des usagers au numérique pour déposer une pré-demande.

- **Aixe-sur-Vienne** : 44, avenue du président Wilson. 05.55.70.77.00.
- **Ambazac** : place de l'Hôtel de Ville. 05.55.56.61.45.
- **Bellac** : 14, place de la République. 05.55.68.10.61.
- **Bessines-sur-Gartempe** : 1, place de la Liberté. 05.55.76.05.09.
- **Condat-sur-Vienne** : 2, place de la mairie. 05.55.30.20.00.
- **Couzeix** : 176, avenue de Limoges. 05.55.39.60.01.
- **Eymoutiers** : 8, rue de la Collégiale. 05.55.69.10.21.
- **Isle** : 15, rue Joseph Cazautets. 05.55.01.18.45.
- **Limoges** : 9, place Léon-Betoulle. 05.55.45.62.65.
- **Panzol** : avenue Jean-Monnet. 05.55.06.47.70.
- **Rochechouart** : place du Château. 05.55.43.00.80.
- **Saint-Junien** : 2, place Auguste-Roche. 05.55.43.06.84.
- **Saint-Léonard de Noblat** : Place du 14 juillet. 05.55.56.00.13.
- **Saint-Yrieix-la-Perche** : 45, boulevard de l'Hôtel de Ville. 05.55.08.88.88.

PERMANENCE DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. BEY. A la demande, sur rendez-vous ; Tel : 06.11 .07.57.63

CHIENS DE 1^{ère} et 2^{ème} CATEGORIES : DES OBLIGATIONS

Il est rappelé aux propriétaires et détenteurs de chiens des 1^{ère} et 2^{ème} catégories qu'ils doivent impérativement être en possession d'un permis de détention conformément à la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux et au décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 relatif au permis de détention mentionné au 1^{er} alinéa de l'article L.211-14 du code rural et à la protection des animaux de compagnie, sous peine de poursuites judiciaires.

CURE DE LA PAROISSE

8 rue de Strasbourg à Saint Léonard. Tel : 05.55.56.31.37.

TARIFS 2017 LOCATION FOYER SOCIO CULTUREL

Week-end et jours fériés

	Extérieurs	Habitants de la commune	Associations communales
Foyer Bar	97,00	52,00	42,00
Grande salle	150,00	115,00	70,00
Cuisine	103,00	53,00	43,00
TOTAL	350,00	220,00	155,00

Les associations communales et les écoles peuvent bénéficier gratuitement des installations deux fois par an. Le comité des fêtes et ses sections bénéficient de 12 utilisations gratuites par an.

TARIF TENTES DE CEREMONIE

Habitants de La Geneytouse : 160 € pour une tente et 300 € pour deux tentes ; caution : 300 €.

TARIF TABLES ET BANCS

20 tables et 40 bancs peuvent être loués aux particuliers, habitant la commune pour des manifestations privées ayant lieu sur la commune.

Le tarif de prêt aux particuliers sera de 10,00 euros par table et 5,00 euros par banc.

Une caution de 10,00 euros par table et 3,00 euros par banc, devra être versée.

PERMANENCE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

A LIMOGES 1 Impasse Sainte Claire.

L'accueil est ouvert le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h.

Le jeudi, réception uniquement sur rendez-vous.

Tel : 05 44 00 04 04

Des informations sont également disponibles sur le site internet : www.msa.fr

PERMANENCE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.) de la Haute-Vienne assure une permanence dans le bâtiment situé au 15, rue de Beaufort (ancien centre médico-social, à côté des écoles) tous les mercredis de 9h à 12h sans rendez-vous.

Aucune permanence n'est assurée durant les vacances scolaires.

Vous pouvez également :

- Joindre votre C.P.A.M. au 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30
- Vous connecter à tout moment sur www.ameli.fr
- Expédier directement votre dossier (Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne - 22, avenue Jean Gagnant 87031 LIMOGES Cedex)

MISSION LOCALE RURALE



Jeunes de 16 à 25 ans...

La Mission Locale Rurale assure une mission de service public et offre un **accompagnement socio-professionnel** aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute Vienne sur **4 antennes** (Aixe sur Vienne, Saint Junien, Saint Yrieix la Perche et Bellac) et **14 Permanences**.

Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle... venez nous rencontrer !

Un conseiller vous proposera un **accompagnement individuel**, des conseils personnalisés, des **ateliers collectifs**, l'accès à des formations, des rencontres avec des employeurs, des stages en entreprise et un **appui pour négocier votre futur emploi**.

Vous bénéficierez aussi de son **aide** dans votre recherche de **logement**, votre accès à la **mobilité** (location de scooters, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), l'accès à vos droits dans le domaine de la santé et à un **réseau pour la vie quotidienne** (sport, loisirs, culture)...



Garantie Jeunes

Depuis avril 2015, la Mission Locale s'engage dans l'**expérimentation Garantie Jeunes**. Vous êtes sans ressource ou vous avez des ressources très modestes (inférieures ou égales au RSA), vous n'êtes ni scolarisé, ni en emploi, ni en formation et sans soutien familial, vous avez entre 18 et 25 ans et vous voulez travailler ; la Garantie Jeunes permet un socle de ressources de 461,26€ par mois dans le cadre d'un accompagnement vers l'emploi pendant 12 mois.



**Permanence à Saint Léonard de Noblat
mardi, mercredi et jeudi matin**

Pour convenir d'un rendez-vous : Contacter la Mission Locale Rurale au
☎ 05.55.08.27.98 ou par mail : mlrurale87@wanadoo.fr

Jeunes, Entreprises et Collectivités...

La Mission Locale Rurale vous accompagne vers l'Emploi ...

Une Equipe pour REPONDRE au mieux à vos besoins :

- La Mission Locale met à votre service les compétences et l'expérience d'une **équipe pluridisciplinaire**.
- Un Relais Emploi et des conseillers référents seront vos **interlocuteurs privilégiés**.
- Une offre de services **gratuite**.

Un APPUI au recrutement : Préparation, Mise en œuvre et Accompagnement.

- **Identifier** et analyser des profils de postes.
- **Diffuser votre offre** selon les critères choisis.
- Pré sélectionner des candidatures et/ou **proposer des candidats**.
- **Aider à la décision** du choix du contrat de travail.
 - Information et présentation des différentes mesures et contrats existants :
Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, Contrat Emploi d'Avenir...
- Organiser une **période de stage**, préalablement à l'embauche.
- Rechercher une **formation adaptée** au jeune et à l'entreprise.
- Un **suivi renforcé** pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

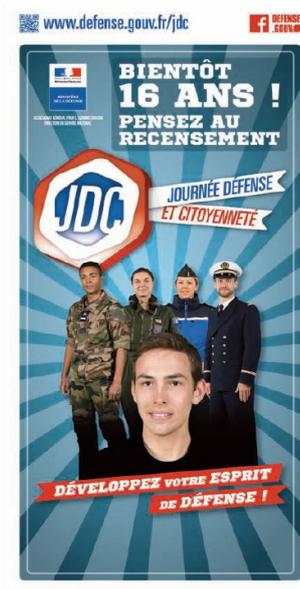


emplois d'avenir
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Favoriser la RENCONTRE des Jeunes et des Entreprises :

- **Promouvoir les métiers et secteurs** à travers des visites d'entreprises et des enquêtes métiers.
- Participer à des Simulations d'entretien d'embauche : **Job Dating** Jeunes et entreprises.
- Mettre en place une **immersion en entreprise** afin de vérifier l'employabilité d'un candidat...

RECENSEMENT MILITAIRE OU CITOYEN



Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par téléprocédure via le portail internet service-public.fr.

Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16^{ème} anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Si cette démarche n'a pas été effectuée volontairement, il faut se présenter aussitôt à la mairie.

Il faut se munir de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, du livret de famille.

A cette occasion le maire délivre une attestation de recensement. Le recensement permet ensuite de déclencher la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Contact :

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement :

05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

HOPITAL MONTS ET BARRAGE :

	Dermatologie	Psychologie	Ophthalmologie		Nutrition	Pneumologie	Gynécologie
Médecin	Dr Claire LONGUEVILLE	Mme Fabienne CHAINEAU	Dr Firas RIDA	Dr Jean-Pierre VALIERE-VIALEIX	Mme Agnès VAUZELLE	Dr Magali DUPUY-GRASSET	Dr Aurélie SANVOISIN
Permanence	1 ^{er} vendredi de chaque mois de 09h à 16h	Le mercredi de 13h à 19h et le vendredi de 09h à 19h	Le mardi de 14h à 16h, le mercredi de 09h à 16h et le vendredi de 09h à 11h	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudis de chaque mois de 14h à 17h	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudis de chaque mois, de 13h à 17h	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundis de chaque mois de 09h à 12h.	1 ^{er} jeudi de chaque mois, de 09h30 à 16h

SAPHAD : Service d'Aide aux Personnes Handicapées à Domicile

Renseignements

SAPHAD

4 Boulevard Karl Marx - 87120 EYMOUTIERS

05.55.69.11.87 - Saphad-eymoutiers@orange.fr

Le SAPHAD propose une prise en charge personnalisée de l'usager, en lui permettant de vivre en milieu ordinaire, puis, le cas échéant, d'intégrer, dans de bonnes conditions, une structure adaptée à ses besoins. Cette prise en charge fait appel à tous les services déjà existants.

Les interventions pourront apporter, à toutes les personnes handicapées qui le souhaitent, une aide psychologique, affective, un soutien dans la vie courante, en présentant une solution alternative au placement d'accompagnement pluridisciplinaire. Un travail de partenariat vient compléter cette action, dès que les limites sociales en milieu ouvert ou la perte d'autonomie sont atteintes.

LA FNATH

La FNATH est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence.

Les collaboratrices juristes **reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent** les adhérents et **entreprennent** avec eux les **démarches** nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

► La FNATH pour quoi ?

Ses domaines d'actions sont :

- l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quelque soit le régime social (salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...)

► La FNATH Pour qui ?

La FNATH assure un rôle de conseil et de défense auprès de :

- toutes les victimes :
 - d'accidents du travail, d'accidents de service, de maladies professionnelles, d'accidents domestiques, d'accidents de la circulation, d'accidents médicaux, d'infections nosocomiales, de pathologies liées à l'amiante...
- toutes les personnes :
 - malades, invalides, handicapées.

Deux permanences sont assurées à SAINT LEONARD DE NOBLAT, 19 rue Georges Périn le 1^{er} samedi de 8 h à 11 h et le 2^{ème} mercredi de 9 h à 11 h.

La FNATH recherche des bénévoles :

Vous avez un peu de temps à consacrer aux autres, une heure, une journée ou plus, devenez bénévole à la FNATH. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Pour tout renseignement :

Vous pouvez prendre contact soit avec le président de la section M. Michel PIQUET 05.55.56.12.44 soit avec le trésorier M. Jean-Paul BRIQUET 05.55.56.30.57 soit avec le Groupement FNATH de la Haute Vienne, 11 avenue de Locarno, 87000 LIMOGES 05.55.34.48.97

E-mail : fnath.87@orange.fr - Retrouvez la FNATH 87 sur www.fnath87.org



Les RESTOS DU COEUR



Renseignements : Gérard JEANTAUD

☎ 05.55.56.67.73 ou 06.67.41.96.91

Les Restos du Cœur assurent des **campagnes de distribution** au cours de la période hivernale. Ils proposent également **une campagne d'été (sur inscription)**.

Les permanences se déroulent les mardis de 14h00 à 16h00 et les jeudis de 9h00 à 11h00 dans les locaux de l'association, place de la Collégiale (ancienne mairie).

L'ACAFPA:

Association agréée « Services à la Personne » depuis 1979 et forte de son expérience, l'Association Communautaire d'Action en faveur des Personnes à domicile de St Léonard de Noblat (ACAFPA) met à disposition pour tout public en activité, retraité, personnes dépendantes ou handicapées, du personnel qualifié.

L'ACAFPA intervient sur les communes de St Léonard de Noblat, Royères, Moissannes, Sauviat sur Vige, Le Chatenet-en-Dognon, Eybouléuf, La Geneytouse, Saint-Denis des Murs, Champnétery et Saint-Martin Terressus.

L'ACAFPA vous conseille et vous oriente en direction des bons interlocuteurs concernant les différentes actions menées dans le domaine de la gérontologie et du handicap.

Vous êtes l'employeur et nous vous proposons du personnel pour :

- l'entretien et l'hygiène du logement
- l'entretien du linge
- la préparation des repas
- l'aide aux courses
- présence de nuit
- l'aide pour le lever et le coucher
- l'aide pour l'habillage et le déshabillage
- l'aide à la prise des repas
- l'aide aux sorties extérieures
- l'aide à la toilette non médicalisée

L'ACAFPA se charge de toutes les démarches administratives (contrats de travail, bulletins de paie, déclarations URSSAF, attestations maladie, etc...) Du personnel de remplacement vous est proposé lors des congés ou des arrêts maladie.

Vous pouvez bénéficier de 50% de réduction ou crédit d'impôts sur les sommes versées au titre des services à la personne.

Le service des repas à domicile

L'ACAFPA propose un service de portage de repas à domicile, accessible à toute personne pour un besoin ponctuel ou permanent.

L'association assure la livraison de repas chauds du lundi au samedi sur la commune de St Léonard de Noblat avec la possibilité d'avoir des repas en liaison froide les dimanches et jours fériés ; pour les communes avoisinantes, les repas sont livrés en liaison froide les lundis, mercredis et vendredis après-midi. Pour commander appeler l'ACAFPA, 3 jours avant la date de livraison souhaitée.

Les menus : un service sur mesure et de qualité

Chaque jour, une prestation complète vous est proposée.

Les repas se composent : d'un potage, d'une entrée (chaude ou froide), d'un plat protidique (viande, poisson, œufs...), d'un accompagnement de légumes ou féculents, d'un produit laitier, d'un dessert, de pain ainsi que d'une brique de lait et des dosettes de café pour le petit-déjeuner.

Les repas sont confectionnés au Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages, conçus en collaboration avec des diététiciennes, tous les régimes médicaux sont assurés. Sur chaque repas figure une étiquette avec les dates de fabrication, limite de consommation ainsi que le numéro d'agrément de l'établissement garantissant le contrôle de qualité, conformément à la réglementation en vigueur.

Les tarifs

Le repas livré à domicile vous coûtera **8,65 €**.

Le prix est fixé chaque année par le Conseil Départemental.

ACAFPA

15, rue de Beaufort
87400 St Léonard de Noblat
Tél : 05 55 56 09 97

acafpa87@orange.fr

www.acafpa.fr

Lundi, mardi, jeudi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

ADIL



Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
de la Haute-Vienne

L'ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire... Vous envisagez de louer, d'acheter, de vendre, de faire construire, de faire des travaux d'amélioration...

L'ADIL 87 est à votre service : elle répond gratuitement et en toute objectivité à vos interrogations sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement :

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyers et de charges, ...
- **Accession à la propriété** : études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, assurances, garanties décennales et autres, ...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, ...
- **Amélioration de l'habitat** : prêts et subventions de l'ANAH, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA, crédits d'impôts, ...

L'ADIL 87 effectue des permanences près de chez vous :

Site	Dates	Horaires	Lieu
Châteauneuf-la-Forêt	1 ^{er} mardi	16h00-17h30	Mairie
Eymoutiers	1 ^{er} mardi	14h00-15h30	Mairie

N'hésitez pas à consulter le nouveau site Internet : www.adil87.org

ADIL 87 28 avenue de la Libération - LIMOGES Tél. : 05 55 10 89 89

FOYER RURAL SAINT LEONARD

Renseignements

Foyer Rural Centre Social
Espace Denis Dussoubs

☎ 05.55.56.11.18

secretariat@foyer-rural-saint-leonard.fr

www.foyer-rural-saint-leonard.fr

Jours et heures d'ouverture :

- **Hors vacances scolaires** : le lundi de 13h30 à 18h30, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h ainsi que le samedi de 10h à 12h.
- **Pendant les vacances scolaires** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le Foyer Rural, agréé Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales, est la principale structure socioculturelle de la ville.

Un centre social c'est :

- Un **lieu de proximité** pour tous, sans discrimination, proposant un accueil convivial.
- Des **projets participatifs** où les habitants prennent des initiatives, mènent des actions :
 - * actions solidaires vers toutes les générations de la petite enfance aux personnes âgées en passant par la famille
 - * actions de développement culturel, sportif, éducatif,...
 - * actions de soutien auprès des personnes en difficulté et de lutte contre toutes les exclusions
 - * actions d'animation et de lien social (fêtes de quartier, etc...)
- Des **plateformes d'accompagnement** de la vie associative et de tous projets personnels ou collectifs.
- Des **équipes, composées de bénévoles et de professionnels**, qui proposent des activités, animations et services.
- Des **projets agréés spécifiquement par les Caisses d'Allocations Familiales**.

La diversité d'action du Foyer rural-Centre social de Saint-Léonard s'exprime essentiellement sous la forme de divers ateliers:

Ateliers d'expression

Ateliers sportifs et de relaxation

Ateliers artistiques

Ateliers éducatifs

Autres actions

Le centre social assure également la gestion de l'Accueil de Loisirs de la commune.

RELAIS INFOS SERVICES

Le Château

87460 BUJALEUF

Le RIS est un Chantier d'Insertion « environnement » employant 12 salariés, nous travaillons en partenariat avec les collectivités. Ces personnes ont un contrat d'au moins un an, ou plus s'ils n'ont pas repris confiance en eux, le chantier leur permettant de renouer avec une vie sociale, de se sentir soutenu au quotidien. Fin 2016 nous avons contacté quelques particuliers, pour de petits travaux (clôtures), toutes les journées de chantier n'étant pas complètes.

En 2016 le Conseil d'Administration a mené une autre réflexion à savoir : le travail des femmes.

Dès maintenant nous allons mettre en place un volet maraîchage et un chantier « conserverie » est dans sa première phase d'étude.

2017 sera une année plus ou moins expérimentale en ce qui concerne le maraîchage suivant la qualité et la quantité de la récolte.

SECOURS POPULAIRE : Antenne de Saint Léonard

Contact : Andrée LEGRESY

☎ 05.55.56.23.42

L'antenne de Saint Léonard assure une permanence tous les mercredis de 14h à 17h dans leur local situé Rue Léon Jouhaux (à proximité du groupe scolaire Pressemane)
Téléphone : 05.55.04.20.00



SECOURS CATHOLIQUE : Antenne de Saint Léonard

Contact : Olivier TANDEAU de MARSAC

☎ 07.86.29.15.91

L'antenne du Secours Catholique de Saint Léonard assure une permanence tous les jeudis de 10h à 12h, ainsi que le 1^{er} lundi du mois de 10h à 12h dans leur local situé au 19, rue Georges Périn.

ASSOCIATION ATOS : SERVICE A LA PERSONNE

UN BESOIN POUR DU SERVICE A LA PERSONNE ?

Besoin d'aide, besoin de temps :

ATOS pense à vous et vous propose une prise en charge au plus près de votre domicile pour :

Un service souple et simple d'utilisation :

L'Association intermédiaire est employeur en tant que prestataire de service. A ce titre, elle se charge de toutes les formalités administratives à votre place (charges, contrat de travail, bulletin de salaire). Le règlement à l'association s'effectue sur facture que nous vous envoyons par courrier.



Nous intervenons avec du personnel compétent pour un minimum de 2 heures par mois. Nos salariés bénéficient de formation et ont été identifiés pour répondre au mieux à vos attentes.

Notre tarif :

Le tarif applicable est **net de charge** et sans aucune adhésion à l'association ou frais supplémentaire.

ATOS intervient aussi auprès des entreprises, des collectivités et des associations. Pour obtenir plus

de renseignements, vous pouvez contacter :

Isabelle LABROUSSE ou Catherine JARRY au **05.55.35.04.07** (ou par mail : ass.atos@wanadoo.fr).

PAYS MONTS ET BARRAGES

Dès 1979, les élus de Monts et Barrages ont traduit leur volonté de doter leur territoire d'un outil de développement adapté en créant le Syndicat Intercommunal de Monts et Barrages.

Celui-ci a principalement poursuivi des missions en faveur de l'agriculture, de la forêt et du tourisme puis a mené d'autres actions pour le logement (OPAH), l'emploi (EREF) ou encore la restauration et l'entretien des cours d'eau.

Depuis 1999, le territoire bénéficie du label « Pays d'art et d'histoire ». Le Syndicat contribue ainsi à travers la gestion de ce label à la mise en valeur du patrimoine et à son animation.

Depuis 2015, le syndicat a été transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages.

Le Conseil de Développement du Pays Monts et Barrages :

Il a été constitué en 2003 en application de la loi Voynet pour permettre l'élaboration de la charte de développement durable, partagée par le plus grand nombre, et servant de guide aux actions collectives menées sur le territoire.

La charte de développement et d'aménagement durable du territoire Monts et Barrages :

Elle a été validée en 2004. Elle s'est construite de façon concertée avec le Conseil de Développement, en intégrant une notion essentielle pour le territoire, celle du développement durable, avec comme choix de développement la prise en compte des dimensions sociales, écologiques et économiques.

Le but poursuivi est de revitaliser de façon équilibrée le territoire en inversant les tendances démographiques selon deux objectifs stratégiques :

- Valoriser de façon durable les ressources locales pour créer des activités et fixer des actifs
- Créer les conditions pour retenir et accueillir les habitants.

Les neuf axes définis dans la charte :

- Créer et renforcer à l'échelle du territoire les conditions pour entreprendre.
- Développer une offre de logements adaptée.
- Dynamiser la vie inter-associative et l'articuler avec les dispositifs publics.
- Préserver et valoriser les milieux et les ressources naturelles.
- Aménager le territoire de façon équitable et cohérente.
- Améliorer la vie au quotidien en adaptant les services aux évolutions du territoire.
- Favoriser la participation des habitants au développement de leur territoire.
- Affirmer le Pays comme échelle pertinente d'organisation des acteurs touristiques.
- Accompagner la démarche de pays.

L'organisation administrative du territoire.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages est composé de trois Communautés de communes :

- Communauté de communes de Briançonnais (10 communes)
- Communauté de communes de Noblat (12 communes)
- Communauté de communes des Portes de Vassivière (12 communes)

Les missions :

Amélioration de l'habitat ; Développement économique ; Valorisation et animation du patrimoine ; Préservation et valorisation des ressources et milieux naturels ; Développement touristique.

L'exposition itinérante du pays d'art et d'histoire de Monts et barrages "14-18", poussières de guerre.

Enquête publique pour la mise en œuvre d'un contrat Territorial Milieux Aquatiques sur le bassin versant de la Briançonnais

Accompagnement d'un projet de création d'une épicerie associative sur la commune de St Bonnet-Briançonnais

Un programme LEADER jusqu'en 2020 : celui-ci permettra de soutenir des projets, publics ou privés dans les domaines économiques, numériques, culturels, touristiques, sportifs, environnementaux...

Pays d'art et d'histoire.

Découverte du patrimoine de son territoire, grâce à un vaste programme d'animations, menées par un guide-conférencier.

Le mot des associations

(Dont le siège est à la mairie)

COMITE DES FETES

Ce 18^{ème} marché aux fraises même amputé de son traditionnel concours de pétanque a tenu toutes ses promesses.

Malgré une météo capricieuse tout le monde s'affairait dès le lever du soleil, soleil qu'il fallait vraiment deviner tant le ciel était bas, pour accueillir au mieux marchands, exposants artisans, adeptes des vide-greniers, randonneurs et nombreux visiteurs. Des fraises il y en avait, toujours aussi belles et savoureuses et cette année les producteurs avaient fait le nécessaire afin de combler même les retardataires...

L'animation musicale confiée à la Banda de Bessines faisait tout à coup disparaître les nuages pour laisser la place à un soleil radieux qui illumina toute la journée. Les nombreux visiteurs, invités d'honneur : miss Haute-Vienne, Poupou, les divers représentants du LFC, du CSP se sont régalez de cette ambiance de fête mais aussi des bons petits plats servis au stand « Chez Claudius ».

Pour clôturer cette magnifique journée l'estrade était confiée à « Paris Moscou » qui par leurs qualités oh combien reconnues faisait se rassembler bon nombre de danseurs aux talents parfois jusqu'alors insoupçonnés. Réservez dès à présent votre dimanche 04 juin pour la 19^{ème} édition qui vous réservera encore des surprises.



La fête du mois d'août a confirmé son renouveau avec cette année l'Union musicale de St Léonard de Noblat pour animer le bourg et les promenades en calèche jusqu'au milieu de l'après-midi. Puis s'ensuivait un superbe défilé de voitures anciennes du club de Feytiat qui gentiment acceptait de prendre à son bord des nostalgiques ou des novices de ces belles voitures qui faisaient et font encore la fierté de nombreux d'entre nous.

Dans la soirée c'était au tour de « Balasam » de prendre possession de l'estrade et de faire tourner les dernières convives du désormais incontournable point de rassemblement « Chez Claudius ».

Ce dernier en profitait pour rafler le gros lot de la tombola une superbe télé grand-écran. Ce n'est que chose méritée tant il s'applique à choisir ses tickets depuis.....44 ans. Félicitations !!!

La soirée se terminait du côté de la salle des fêtes avec la retraite aux flambeaux suivie d'un magnifique feu d'artifice et clôturée par une soirée dansante animée par nos jeunes de la « Pantomime ».

Encore félicitations à tous, merci à vous fidèle public et à vous tous bénévoles de tous les instants qui m'entourent.

Prenez rendez-vous dès à présent pour la 45^{ème} fête qui aura lieu les 26 et 27 août avec quelques nouveautés.

Le feu d'artifice qui depuis quelques années avait investi les abords du court de tennis retrouvera son emplacement d'origine au stade. Il viendra clôturer un repas champêtre ouvert sur réservation le samedi à partir de 19h et sera suivi d'une représentation musicale sur scène.

Le président : Dominique GILLES



Le mot des associations

(Dont le siège est à la mairie)

LA PANTOMINE

Durant l'année 2016, La Pantomine a organisé ses deux traditionnelles soirées.

La première animation, veille du marché aux fraises, a permis aux jeunes et aux moins jeunes de lancer ce week-end festif sous le signe du soleil.

La seconde animation, lors de la kermesse fin août, fut toute aussi réussie avec de nombreuses personnes venues s'amuser jusque tard dans la nuit toujours dans la joie et la bonne humeur.

L'année 2017 sera lancée grâce à la soirée de la fraise où nous vous attendons nombreux le samedi 03 juin à partir de 20 h à la salle polyvalente.

Pour ce qui est du week-end de la kermesse quelques changements sont à venir, bien entendu nous vous tiendrons informé du programme.

Nous remercions toutes les personnes présentes lors de ces soirées.

Un grand merci à Julien FAUCHER qui laisse la présidence à Romain SERVAUD après une décennie à la tête de La Pantomine.

Le président : Romain SERVAUD



LE CLUB DES SUPPORTERS

Durant la saison 2015-2016 le club des supporters a organisé ses désormais traditionnelles manifestations de début et de fin de saison.

C'est autour de repas concoctés par les chefs cuisiniers bénévoles que 80 convives et supporters se sont retrouvés avant d'encourager les Espoirs.

Ces journées réussies nous donne envie de continuer. Ainsi le 21 mai 2017 a eu lieu le repas de fin de saison.

Pour permettre aux "socio" de stimuler au mieux leurs idoles, des banderoles ont été confectionnées et agrémenteront les abords du stade lors des matches importants.

Un voyage à Saint-Malo a également été organisé.

Si votre cœur est orange et noir et que vous souhaitez encourager les Espoirs, n'hésitez pas à rejoindre le club des supporters.

La présidente : Martine GUIBERAS



ACCA

L'ACCA de LA GENEYTOUSE compte, pour la saison 2016-2017, 42 chasseurs. Des lâchers de perdreaux et faisans (40 et 200 pièces) ont été mis en place pour assurer une activité quasi-permanente.

Le nombre de prélèvement du grand gibier, fixé par la fédération, a été atteint et respecté pour assurer la régularisation de la population de sangliers et de chevreuils.

Lors de son assemblée générale du 17 juin 2016, le bureau de l'ACCA a élu son nouveau secrétaire. Julien FAUCHER a été sollicité pour succéder à Michel DUCHEZ qui a été promu vice-président.

Un nouveau garde particulier est désormais présent sur le territoire de la GENEYTOUSE. Julien ALAMARGOT a été assermenté durant l'année 2016 pour prêter main forte à Philippe LOGE.

Côté manifestation, pas moins de 100 personnes se sont retrouvées le 28 janvier 2017 à la salle polyvalente de la GENEYTOUSE pour le traditionnel repas de l'ACCA. Le menu a été préparé par Frédérique MONTAZAUD, du restaurant « Chez La Fred ». L'ambiance festive et conviviale qui était au rendez-vous a permis à cette soirée organisée de se dérouler dans les meilleures conditions.

Le président : Serge ALAMARGOT

Le mot des associations

(Dont le siège est à la mairie)

LA TIRELIRE

Cette association, à but non lucratif, regroupe des parents d'élèves pour une idée simple, organiser de nombreux rendez-vous conviviaux et festifs tout au long de l'année scolaire.

Notre objectif est à la fois d'entretenir des liens entre les familles de la Geneytouse et d'Eybouleuf mais aussi, de récolter des fonds qui serviront à soutenir financièrement les projets pédagogiques de nos deux écoles.

La Tirelire, ce sont quelques moments très attendus par les parents et les enfants dont voici le programme 2016/2017 :

Le pot d'accueil des parents, la vente de chocolats, la vente de sapin de Noël, la journée du Père Noël, le loto des écoles, la vente de madeleines, le buffet spectacle avec concours de déguisements de nos chers petits... Et pour conclure l'année scolaire, nous organiserons la fête des écoles le samedi 1^{er} juillet avec l'aide de toute l'équipe pédagogique, où tout le monde se retrouvera pour un dernier au revoir avant les grandes vacances.



La Tirelire, c'est aujourd'hui une poignée de membres actifs et engagés qui mettent en place de nombreux événements pour lesquels, nous avons besoin de votre soutien par votre présence, qui à elle seule assure le succès de ces projets, mais aussi de votre participation pour tenir des stands, confectionner des gâteaux et surtout apporter vos idées lors de nos diverses réunions préparatoires...

Si vous désirez vous faire connaître auprès de l'amicale des parents d'élèves afin d'apporter votre aide ponctuellement, n'hésitez pas à le faire savoir à un membre du bureau, vous serez tous les bienvenus.

Nous remercions le personnel des mairies et écoles des deux communes, leurs équipes pédagogiques, les parents qui nous donnent de leurs temps sur nos manifestations, ainsi que les commerçants et toutes les personnes qui nous soutiennent dans notre envie d'entreprendre ces projets.

Le président : Aurélien CITHAREL

LE CLUB DE LOISIRS

Le club compte à ce jour 30 adhérents. Nous nous réunissons tous les 3^{èmes} jeudis du mois pour diverses activités (belote, domino, etc...); nous décidons des activités à venir et de toutes autres activités. Nous finissons l'après-midi par un goûter.

En 2016, nous avons organisé une sortie aux grottes de Maxange, en Dordogne sur la commune du Buisson de Cadouin, entre Bergerac et Sarlat. Les Grottes de Maxange, chef-d'œuvre de la nature, offrent la féerie d'un spectacle de concrétions excentriques uniques au monde. Un repas en juillet, un loto en décembre (140 personnes présentes) et un repas de Noël « Chez Fred ».

Pour 2017, un voyage est en préparation à Bort les Orgues et une promenade en train « Gentiane Express »

Le président : Jean-Pierre MICHELET



Le mot des associations

(Dont le siège est à la mairie)

LES ESPOIRS

La saison 2015/2016 aura été délicate pour le club puisque notre équipe fanion termine à la 11ème place du championnat de 3ème division et descend de facto au niveau inférieur, tout comme l'équipe réserve, qui malgré sa 9ème place et le maintien gagné sur le terrain se voit rétrogradée en 5ème division par la descente de l'équipe 1. L'équipe 3 pour son grand retour au sein du club termine à une belle 7ème place. Les féminines réalisent quant à elles leur plus beau parcours depuis la création de l'équipe en terminant (enfin) à la 1ère place de leur championnat, et parviennent à sauver l'honneur et à redorer le blason du club.

Au lancement de ce nouvel exercice 2016/2017, les Espoirs comptent 81 licencié(e)s au total répartis en 2 équipes seniors et une équipe féminine. Le nombre de licences, en baisse par rapport à l'exercice précédent, n'a pas permis de reconduire notre équipe 3 une saison de plus. La stabilité est de rigueur au sein du bureau puisque l'on reprend les mêmes et on recommence, mais avec de bien belles ambitions sportives.

La première partie de saison est on ne peut plus satisfaisante au niveau des résultats. L'équipe première pointe à la 1ère place ex æquo, et peut légitimement prétendre remonter immédiatement en 3ème division en fin de saison. L'équipe 2 quant à elle, après un très bon début de championnat, a eu plus de difficultés à enchaîner les bons résultats avant la trêve. Du coup, elle doit se contenter de la 3ème place, mais toujours, elle aussi dans la course à la remontée. Enfin, notre équipe féminine qui pour la deuxième fois de son histoire se retrouve au premier échelon départemental, a fait bonne figure en 1ère phase. Les clémentines viennent d'entamer la seconde phase de fort belle manière en s'imposant à trois reprises...en trois matchs.... Il ne faut pas non plus oublier notre équipe vétérans, qui dispute quelques rencontres le vendredi soir, loin du cadre officiel où bonne humeur et convivialité sont de rigueur.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou simplement effectuer quelques entraînements (les mardis et les vendredis à 19h00 à Las Minaudas), n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Une nouvelle fois merci à toute l'équipe dirigeante ainsi qu'à tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur sueur toujours avec le sourire. Merci également à nos sponsors et partenaires pour leur générosité. Et bien entendu merci à nos fidèles supporters, toujours aussi nombreux chaque dimanche. Merci à vous tous qui faites que l'on se sent si bien aux Espoirs. Je vous donne rendez-vous les dimanches après-midi à Las Minaudas, comme à l'extérieur pour encourager nos 2 équipes seniors, les dimanches matin pour soutenir nos féminines, ainsi qu'à nos diverses manifestations tout au long de l'année.

Les présidents : Anthony FAUCHER - Sébastien LEVEQUE



Le mot des associations

(Dont le siège est à la mairie)

LA GENEYTOUSE FORM'

Depuis septembre 2016 le club de La Geneytouse Form' a adhéré à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (EPGV) et Pauline, animatrice de cet organisme nous fait travailler tous les mardis à partir de 20h00 dans la salle polyvalente. Les séances de marche nordique ont toujours lieu les samedis matin tous les 15 jours, elles sont ouvertes à tous, hommes et femmes de tous âges. Le nombre d'adhérents à notre club est en augmentation. Vous pouvez vous inscrire à l'une ou l'autre de ces deux activités ou les deux pour partager des moments de détente et de convivialité tout en améliorant votre condition physique. Pendant l'année sportive, nous nous sommes retrouvés le vendredi soir à deux reprises pour une soirée au restaurant et nous avons également partagé la galette après la séance de gym. Durant l'année 2016, La Geneytouse Form' a organisé le samedi 30 avril un concert animé par la chorale Poly'Songs de Boisseuil dans l'Eglise, le public a participé chaleureusement aux différents chants. La soirée s'est achevée sous les applaudissements.

Le dimanche 25 septembre une randonnée gourmande a eu lieu. Le groupe d'environ 90 marcheurs a été accueilli à partir de 8h00 à la salle polyvalente avec café, viennoiseries.... C'est sous un ciel un peu sombre que le départ fut donné à 9h00 pour un circuit de 12 kms qui nous a menés à la forêt des Allois où un ravitaillement composé de produits locaux nous attendait. Chemin faisant le soleil a fini par s'imposer et la fin du circuit a été très agréable. A l'arrivée sandwiches et flognardes ont reconforté les randonneurs.

Nous remercions toutes les personnes (randonneurs et bénévoles) qui ont participé et aussi les propriétaires qui nous permettent de passer sur leurs terres. Pour cette année 2017, un concert a eu lieu le samedi 8 avril dans la salle polyvalente, animé par la chorale « Les Chants Fleuris de Landouge et les Cœurs de la Glane d'Oradour/Glane ». Nous avons également prévu de renouveler la randonnée gourmande, elle aura lieu le dimanche 24 septembre (nouveau circuit d'environ 12 kms le matin, ravitaillements et vente de sandwiches, gâteaux, boissons à l'arrivée ouverte à tous, randonneurs ou non).

La Présidente : Dominique DUFOUR



LA CANTONADE

L'association, qui existe depuis plus de vingt ans déjà, organise tous les ans un feu de « Saint Jean », aux Allois, à côté de la chapelle.

Le premier a débuté en 1997, ce fut un simple feu allumé par la doyenne de l'époque.

Lors de la dernière manifestation, le 25 juin 2016, accompagné d'un temps très agréable, nous nous sommes retrouvés nombreux autour du traditionnel feu, préparé par les membres de l'association.

Une fois par an, cela permet de réunir et de rencontrer des personnes de la commune et d'ailleurs, et aux anciens de se retrouver ! C'est très convivial et nous nous efforçons de proposer des animations gratuites aux enfants.

Toutes personnes intéressées pour que vive le village des Allois, peuvent nous rejoindre en tant que membres ou bénévoles, pour aider à la préparation du feu, qui a lieu le dernier samedi de chaque mois de juin.

Je remercie adhérents et sympathisants pour leur dévouement.

Le président : Jacques Simon



Le mot des associations

(Dont le siège est à la mairie)

CERCLE OENOPHILE DU LIMOUSIN

Il aura fallu une bonne quinzaine d'années pour faire le tour des régions viticoles de l'hexagone, à raison de 8 dégustations annuelles (5 à 6 vins analysés à chaque séance) finalisées par un voyage systématique de la région étudiée, organisé lors du week-end de l'ascension pour y rencontrer 8 à 10 vigneron ou caves coopératives. Ce tour de France étant bouclé et avant de le reprendre pour y découvrir de nouveaux vins et vigneron, le COL, lors de sa dernière assemblée générale, a décidé de passer la frontière pyrénéenne pour partir à la découverte de nos voisins ibériques.

L'Espagne premier vignoble mondial pour sa surface.

Avec 1.113.000 hectares de vigne l'Espagne est le premier pays mondial devant la France (840.000 ha) et l'Italie (818.000 ha) mais arrive en troisième position pour la production de vin avec 32.506.000 hl contre 46.000.000 hl pour chacun des deux précédemment cités.

Le climat chaud et sec provoque des zones semi-arides voire arides restreignant le rendement de la vigne même si l'arrosage est autorisé dans ces zones.

Dès le IXème siècle avant notre ère les Phéniciens, les Grecs et les Carthaginois s'installent dans la péninsule ibérique et cultivent la vigne. Aujourd'hui on compte une douzaine de régions viticoles telles que la Catalogne, la Rioja ou l'Aragon pour les plus connues vues de France.

Ces régions produisent plus de 70 vins classés en DO, l'équivalent de nos AOP, preuve de la richesse du vignoble espagnol pour lequel pas moins de 2 années seront nécessaires pour l'étudier.

Nous finaliserons notre étude cette saison en organisant un voyage en Rioja et en Navarre lors du week-end de l'ascension à la découverte des bodégas.



En conclusion: Viva l'Espagne !!!!

La présidente : Annie LUDIER

CLUB ULM

Il existe une grande variété de « machines volantes ». On peut citer les avions, les planeurs, les hélicoptères, les dirigeables, les drones, les fusées,...

Le terme d'ULM (Ultra Léger Motorisé) s'applique seulement à six catégories d'aéronefs à moteur, lorsqu'ils entrent dans le cadre d'une réglementation qui limite leur poids et leur puissance.

Sous cette appellation d'ULM, on trouve alors des avions, des ballons, les para-moteurs, les delta-planes motorisés (pendulaires), des hélicoptères et les autogires (machines qui ressemblent à des hélicoptères, mais qui ne peuvent pas décoller verticalement).

Les ULM « avion » ne peuvent avoir que deux places au maximum; leur masse doit être inférieure à 472 kg et la puissance du moteur doit être inférieure à 100 ch.

L'ULM basé à La Geneytouse correspond aux caractéristiques ci-dessus.

Le président : Jean FAUCHER

